

MAIRIE
DE
MONTREUIL-JUIGNÉ

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°60/2021

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,
Vu la Loi n° 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1 et L 2131-3,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-7 2°,
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation à l'angle de la Rue Victor Hugo et de l'avenue de l'Europe afin de permettre aux usagers de circuler en toute sécurité et de fluidifier la circulation.

ARRETE

ARTICLE I - L'arrêté municipal n°17/2005 en date du 31 octobre 2005 relatif à l'implantation de feux tricolores à l'intersection de la rue Victor HUGO et de l'avenue de l'Europe est abrogé dans son intégralité.

ARTICLE II - Dès la mise en place de la signalisation réglementaire, un carrefour à sens giratoire est instauré à l'angle de la Rue Victor Hugo et de l'avenue de l'Europe. La règle du cédez le passage aux véhicules engagés s'impose.

ARTICLE III - La signalisation sera matérialisée par les panneaux AB3a, AB25 et panonceaux M9c ainsi qu'un marquage horizontal réglementaire.

ARTICLE IV - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE V - Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE VI - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE, L4Agence Technique Départementale du Lion d'Angers, Service des Pompiers, Service gestion des déchets d'ALM, IRIGO RD Angers, Services Techniques, Service communication, Messieurs les Policiers Municipaux.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE
Le 27 avril 2021

Le Maire

Benoit COCHET

